

Organisateur : Association : Football Club des 3 Vallées 86

Personne à contacter : Justine TURBEAU 06.04.65.06.15

Vous pouvez adresser vos inscriptions ou les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie sachant que le secrétariat de la mairie ne gère pas les inscriptions, ou par mail footballclubdes3vallees86@gmail.com

MAIRIE DE VERRIERES 14 PLACE DE LA MAIRIE 86410 VERRIERES

Inscription Vide-Greniers (**PARTICULIER**)

Personne physique

Se déroulant le à Ville :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R 321-9 du code pénal)

Fait à Le

Tarif : 2€ le mètre

Signature

Ci-joint règlement de : € pour un l'emplacement pour une longueur de mètres

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

Organisateur : Association : Football Club des 3 Vallées 86

Personne à contacter : Justine TURBEAU 06.04.65.06.15

Vous pouvez adresser vos inscriptions ou les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie sachant que le secrétariat de la mairie ne gère pas les inscriptions, ou par mail footballclubdes3vallees86@gmail.com

MAIRIE DE VERRIERES 14 PLACE DE LA MAIRIE 86410 VERRIERES

Inscription Vide-Greniers (**PROFESSIONNEL**)

Personne moral

Se déroulant le à Ville :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société / Association (raison sociale) :

N° de registre commerce / métier :

Dont le siège est au :

Ayant la fonction de : dans la personne moral

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R 321-9 du code pénal)

Fait à Le

Tarif : 2€ le mètre

Signature

Ci-joint règlement de : € pour un l'emplacement pour une longueur de mètres

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation